

Le lycée Blaise Pascal vous informe

Allocation pour les lycéens de la voie professionnelle



Pourquoi?



Pour **valoriser l'expertise** acquise auprès des entreprises



Pour soutenir **le choix d'une filière d'excellence**

L'allocation n'est pas un salaire.

Elle est versée par l'Etat et non par l'entreprise

Le montant de l'allocation est variable suivant les classes :

10 euros / jour en 2nde
15 euros / jour en 1ère
20 euros / jour en Term.

L'allocation est journalière.

Elle est versée suivant le nombre de jours de présence en entreprise.

Aucun motif d'absence n'est admis.

Elle n'est versée que si le jeune est réellement présent.

L'allocation ne peut être versée que **si toutes les pièces justificatives sont restituées à l'établissement.**

(convention et attestation de stage complétées)

L'allocation peut être versée **au jeune ou à son responsable financier.**

Elle est non imposable.

Plus d'informations sur

lyceeblaisepascal.com

CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE

remettre les documents
au secrétariat des
proviseurs-adjoints - bureau 6
dominique.bodin@ac-orleans-tours.fr
T : 02 54 60 57 32

01

A LA RENTRÉE déclarer le bénéficiaire

Fournir la déclaration
complétée, un RIB et les
pièces justificatives demandées



REALISER LES STAGES

Les protocoles de stages seront
remis au bureau du DDF
bde-lpo0360043B@ac-orleans-tours.fr

02

AVANT LES STAGES

Etre attentif aux documents

Compléter les conventions
de stages au moins 15 jours
avant la période.



FINALISER LE STAGE

Les attestations complétées
et signées par les entreprises seront
remises dès la fin du stage à
bde-lpo0360043B@ac-orleans-tours.fr

03

APRES CHAQUE STAGE

Restituer l'attestation

Veiller à restituer à
l'établissement l'attestation
complétée par l'entreprise
(aucun rappel ne sera effectué)



CONSERVER LES DOCUMENTS

Des contrôles aléatoires seront
effectués par l'agence des
services et des paiements.

04

APRES LES STAGES

Conserver les documents

4 mois sont nécessaires pour le
versement. Toutes les pièces
devront être conservées
en cas de contrôle.

